

La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel est fortement recommandé pour les adolescents de 12 à 17 ans vivant dans l'entourage d'une personne vulnérable.

Pour les personnes de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées, une deuxième dose de rappel est recommandée, à partir de 3 mois après la dernière injection.

| Mon âge | Ma situation | Pfizer-BioNTech | Moderna |
|---------------------------|--|---|---------|
| 12 à 17 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois → | ✓ Le rappel est recommandé, mais n'est pas nécessaire pour le pass sanitaire ou vaccinal. | |
| | J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection → | Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel* | |
| 18 à 29 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓ | |
| | J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection → | Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable* | |
| 30 à 54 ans inclus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓ | ✓ |
| | J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection → | Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable* | |
| 55 ans et plus | J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois → | ✓ | ✓ |
| | J'ai eu le Covid-19 plus de 3 mois après ma dernière injection → | Je n'ai pas besoin d'une dose de rappel. J'utilise mon certificat de rétablissement pour avoir un pass vaccinal valable* | |

* Vous pouvez lier votre certificat de rétablissement à votre certificat de vaccination via l'application TousAntiCovid. Plus d'informations sur gouvernement.fr

Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide. Renseignez-vous en fonction de votre pays de destination.

N.B :

- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19